



CIRCULAIRE N° 1914 - SEPMBPE/DGD/ DU 06 AVR. 2018

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Aménagement de la circulaire 1530 du 19 avril 2012
relative à la mise en œuvre du module informatique
T1 de gestion du transit

Réf. : Circulaires n° 1530/MEF/DGD du 19/04/2012,
1538 du 19 juin 2012 et 1803 du 13 septembre 2016

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que les dispositions de la Circulaire N°1530/MEF/DGD du 19/04/2012 portant mise en œuvre du module informatique T1 de gestion du transit sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

1) En ce qui concerne l'établissement de la liste de chargement et l'édition du T1

A l'établissement de la Liste de Chargement (LDC) et du T1, le Commissionnaire en Douane Agréé (CDA) et le service des Douanes du Bureau de départ doivent impérativement vérifier le statut des véhicules au SYDAM.

Ils doivent s'assurer que les véhicules ne sont pas « en route » au SYDAM avant la validation de la Liste de Chargement et l'édition du T1.

2) En ce qui concerne les points de contrôle

Les Postes de Contrôle de Bouaké et de Ferkessedougou sont désormais supprimés. Seul demeure le contrôle effectué par le Bureau de sortie.

3) En ce qui concerne la clôture de l'opération de transit

La clôture de l'opération de transit est désormais marquée par le seul visa authentique du Bureau des Douanes Ivoiriennes de sortie, sur le document T1. Ce visa qui doit être matérialisé sur la version électronique du T1 au SYDAM vaut mainlevée.

L'arrivée conforme de la marchandise est consacrée par la transaction « fermer conforme ».

En cas d'arrivée non conforme de la marchandise (infraction), il est activé la transaction « fermer non conforme ».

.../...

En cas de dépassement du délai de route, le Bureau de sortie fixe l'amende, procède à sa perception et effectue le déverrouillage du véhicule au **SYDAM**.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente circulaire et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Le Directeur Général



Col. Maj. DA Pierre A.

Ampliations :

- Primature/CAB
- SEPMBPE/CAB
- UGECI
- CGECI
- Chambre de Cce et de l'Industrie de Côte d'ivoire
- Chambre de Cce et de l'Industrie Française
- Chambre de Cce et de l'Industrie Libanaise
- FNISCI
- CBC
- EMACI
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd.des Transitaires S/C BOLLORE
- Synd.Nat.des Transitaires
- Toutes Directions Douanes